

Introduction

L'article 5 de la Convention de Saint-Denis prévoit que les parties signataires s'engagent à offrir un environnement sécurisé et sûr à l'ensemble des participants et des spectateurs. Pour cela, il est nécessaire que les autorités publiques compétentes se chargent des procédures d'homologation et d'inspection des stades¹, ainsi que des dispositifs de certification.

La sécurité doit constituer une priorité absolue à chaque jalon de l'organisation, de la phase de conception des infrastructures, en passant par le déroulement de la manifestation sportive, jusqu'au bilan post-événement. C'est pourquoi l'ensemble des dispositifs de sécurité doivent être conformes aux normes et aux bonnes pratiques nationales et internationales.

Certification et inspection

■ Dans la plupart des pays européens, les stades de football doivent obtenir une licence délivrée par une autorité indépendante et compétente. Cette autorité permet de vérifier que le stade est adapté pour accueillir convenablement des événements sportifs. Pour cela, il est nécessaire que le stade soit conforme aux normes nationales ainsi qu'à toutes les dispositions réglementaires et juridiques applicables.

■ Lors de la procédure de certification d'un stade, il est impératif de garantir la transparence et la crédibilité. La sécurité des stades est primordiale, c'est pourquoi la procédure de certification doit s'effectuer régulièrement, et doit également être accompagnée de différentes inspections des infrastructures et recouverte de niveaux élevés de gestion de la sécurité.

■ Les inspections visent à limiter les risques potentiels pour les spectateurs et les personnels, en procédant à l'identification d'éventuelles défaillances techniques ou matérielles. Les procédures d'inspection permettent de vérifier que les installations, les équipements ainsi que toutes les infrastructures physiques et techniques soient sûrs, fonctionnels et aptes à remplir leur fonction.

” Les dispositifs d'homologation, certification et inspection des stades sont essentiels pour la réalisation d'événements sportifs sûrs et sécurisés



Les grands écrans situés vers l'extérieur des stades sont des outils importants pour informer les spectateurs et gérer leur temps d'attente

1. Le texte de cette fiche d'information se réfère spécifiquement aux stades de football mais peut, le cas échéant, être également appliqué en relation avec d'autres enceintes sportives, comme les salles omnisports, lorsque les autorités nationales le jugent nécessaire ou approprié.

■ Tout système de certification ou de licence devrait raisonnablement contenir les éléments suivants :

- ▶ Identification de l'autorité émettrice du certificat ;
- ▶ Identification de la personne responsable qui détient le certificat ;
- ▶ Dispositions relatives à la consultation et à la participation d'autres organismes responsables de la sécurité des spectateurs ;
- ▶ Normes minimales de construction et de gestion des stades ;
- ▶ Modalités de calcul d'une capacité sûre ;
- ▶ Dispositions pour faire face à des incidents ou des urgences imprévus ;
- ▶ Régime de suivi et d'inspection ;
- ▶ Sanctions et pénalités en cas de non-conformité.

Suivi et inspection

■ Une fois qu'un certificat a été délivré ou auto-déclaré, il est impératif que le respect de toutes les conditions, en particulier celles liées à une capacité de sécurité et à des contrôles de sécurité, soit maintenu dans tous les cas. Il convient de désigner une organisation qui sera responsable du suivi et de l'inspection réguliers selon un cadre convenu et un processus devrait être mis en place pour s'assurer que toute défaillance est corrigée dès que possible ou, lorsqu'elle est essentielle pour la sécurité, immédiatement.

■ Ceux qui délivrent le certificat peuvent raisonnablement tenir compte de la fréquence des inspections et de la réémission des certificats et faire de ces délais une condition du certificat.

■ Le calcul de la capacité de sécurité d'une enceinte devrait faire partie intégrante du certificat ou de la licence de sécurité. Le respect de la capacité de sécurité devrait être un élément important de tout régime d'inspection.

Capacité maximale de sécurité

■ Un stade ne devrait jamais admettre dans son enceinte plus de spectateurs que ne l'autorise sa capacité maximale de sécurité.

■ Le calcul de la capacité maximale de sécurité est impératif et constitue une exigence de sécurité fondamentale dans tous les stades de football. Il est indispensable de faire appel à une personne compétente pour effectuer un tel calcul. C'est en se basant sur différents facteurs que l'on peut déterminer la capacité maximale de sécurité, notamment :

- ▶ Le débit des spectateurs à l'entrée et à la sortie, c'est-à-dire les capacités d'entrée et de sortie calculées ;



Des stewards bien formés et équipés sont essentiels pour anticiper et gérer les risques de sécurité

- ▶ Le nombre de sièges utilisables, c'est-à-dire la capacité assise ;
- ▶ La capacité d'accueil des tribunes debout ; et
- ▶ Le nombre de spectateurs pouvant rapidement atteindre une zone sécurisée en cas d'évacuation, c'est-à-dire la capacité d'urgence calculée.

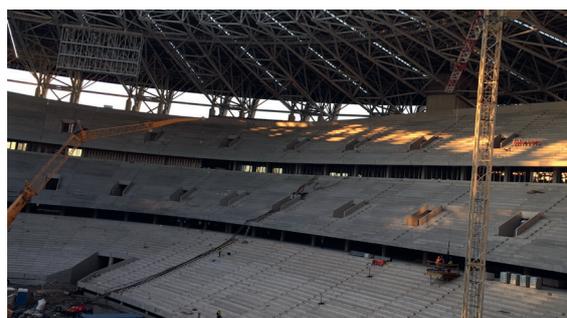
■ Il convient également de tenir compte de l'état de l'infrastructure et de la qualité des dispositifs de gestion de la sécurité et du déploiement.

” La capacité maximale de sécurité d'un stade est impérative et constitue une exigence de sécurité fondamentale

■ La capacité maximale de sécurité doit être vérifiée par un organisme indépendant lors d'une inspection de sécurité, et par l'autorité compétente en charge de la procédure de certification.

■ Les stades présentent de grandes disparités en termes de date de construction, de conception, et d'infrastructures. C'est pourquoi la capacité maximale de sécurité varie en fonction de chaque stade. Malgré ces différences, il convient de ne jamais transiger sur les dispositifs de sécurité, quelles que soient les caractéristiques des stades.

■ Une fois terminé, le calcul est ajusté pour tenir compte de l'efficacité des dispositifs de gestion de la sécurité dans les stades. Cela démontre l'importance d'atteindre le bon équilibre entre l'infrastructure



La qualité des infrastructures sportives est un élément clé de la sécurité, de la sûreté et des services lors des événements, ainsi que de la gestion et des opérations de sécurité

physique d'un stade (facteur P) et ses dispositifs de gestion de la sécurité (facteur S). Ces deux éléments cruciaux devraient donc être complémentaires et personnalisés avec les dispositifs de gestion de la sécurité conçus pour exploiter les forces de l'infrastructure physique et compenser les éventuelles faiblesses. La réalisation de cet objectif peut avoir un impact positif sur le calcul de la capacité de sécurité maximale.

Equilibre entre infrastructure physique et gestion de la sécurité

■ Afin de garantir aux spectateurs et aux personnels la sécurité, la sûreté et un accueil de qualité, il est impératif de parvenir à un juste équilibre entre les infrastructures physiques du stade et ses dispositifs de gestion de la sécurité. Un stade doté d'infrastructures en conformité avec les normes de sécurité nationales ne suffit pas à préserver les spectateurs de potentiels risques. Il faut qu'en parallèle, des dispositifs de gestion de la sécurité soient mis en place.

■ Il est crucial que, dans leur conception, les dispositifs de gestion de la sécurité exploitent les forces des infrastructures physiques du stade et compensent leurs faiblesses. Tout l'enjeu consiste donc à équilibrer et à accorder ces deux éléments. Ils ne peuvent être envisagés ou traités isolément. Complémentarité et personnalisation sont donc les mots clés pour assurer la sécurité des spectateurs.

” La sécurité d'un stade résulte d'un équilibre entre infrastructure physique et gestion de la sécurité



Des dispositions efficaces en matière d'entrée, de circulation et de sortie sont essentielles pour prévenir et atténuer les risques associés à la gestion des foules

■ Lorsque les infrastructures physiques sont de qualité, les spectateurs se sentent rassurés sur leur sécurité et sont plus enclins à faire preuve de civilité. A contrario, si un stade paraît abîmé et mal entretenu, les spectateurs peuvent se sentir dévalorisés et pourront alors se sentir moins disposés à tempérer leur comportement. C'est pourquoi il est important de travailler à l'amélioration des stades et de rendre les installations logistiques plus attrayantes, car bénéficier de stades confortables permet d'avoir des effets positifs sur le comportement des spectateurs et favorise une fréquentation plus diversifiée des événements sportifs.

Les normes européennes à respecter en termes d'infrastructures

Un stade se compose d'une multitude d'infrastructures physiques et d'éléments techniques qui doivent respecter certaines normes européennes établies par le Comité Européen de Normalisation (CEN).

Le CEN fournit les principales références européennes en matière de conception et de construction des stades. De nombreuses installations techniques et infrastructures physiques doivent respecter des critères précis en termes de dimension et de conception.

À cet égard, on peut citer notamment l'importance des normes à respecter en ce qui concerne les places assises et debout dans les stades. Le confort et la sécurité de ces installations peuvent avoir un impact positif sur la dynamique des spectateurs.

Documents de référence :

- PD CEN/TR 15913:2009 Installations pour spectateurs. Critères de disposition des espaces d'observation pour les spectateurs ayant des besoins spécifiques
- BS EN 13200-8:2017 Installations pour spectateurs. Gestion de la sécurité
- BS EN 13200-7:2014 Installations pour spectateurs. Éléments et itinéraires d'entrée et de sortie
- BS EN 13200-6:2018 Installations pour spectateurs. Tribunes (temporaires) démontables
- BS EN 13200-5:2006 Installations pour spectateurs. Tribunes télescopiques
- BS EN 13200-4:2006 Installations pour spectateurs. Sièges. Caractéristiques des produits
- BS EN 13200-3:2018 Installations pour spectateurs. Éléments de séparation. Exigences
- BS EN 13200-1:2012 Installations pour spectateurs. Caractéristiques générales des espaces d'observation pour spectateurs

Importance des installations de communication

■ Des communications efficaces au sein de l'enceinte sportive sont une condition préalable à des dispositifs efficaces de gestion de la sécurité. Il s'agit d'un facteur crucial pour s'assurer que : le volet « services » est fourni de manière appropriée; le comportement des foules est surveillé afin de détecter rapidement toute menace ou tension émergente et d'y réagir de manière appropriée; et les incidents de sécurité et de sûreté, petits ou grands, sont traités de manière efficace et proportionnée et conformément aux dispositions énoncées dans les plans de secours des stades.

■ Les dispositifs relatifs à la gestion de la sécurité, y compris les activités d'assistance stadière, devraient être coordonnées à partir de la salle de contrôle des stades, qui devrait maintenir un moyen de communication efficace avec les stadiers en chef et, le cas échéant, les stadiers.

Communications radio

■ Selon l'ampleur des dispositifs de gestion de la sécurité du stade, la radio constitue généralement le principal moyen de communication entre la salle de contrôle et les stadiers (ou les stadiers en chef). Si les liaisons téléphoniques ne sont pas fournies, la radio peut également être utilisée pour communiquer avec d'autres membres du personnel tels que l'équipe médicale du stade, les contrôleurs des tourniquets, les membres des services d'urgence et du parking ou les contrôleurs de la circulation.

Systèmes de sonorisation et d'affichage

■ La sonorisation constitue une composante essentielle d'une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services dans un stade. Au service de ces trois fonctions, elle permet à la fois d'informer, de rassurer et d'alerter sur des aspects clés de la sécurité en cas de débordements.

■ Grâce aux dispositifs de sonorisation et d'affichage, il est également possible d'expliquer certaines opérations dont les spectateurs sont parfois témoins sans pour autant les comprendre. Cela permet de limiter les risques liés aux mouvements de foule, qui pourraient être engendrés par un sentiment de panique généralisé face à une situation inconnue.

Signalétique

■ Tous les stades devraient utiliser des panneaux bien visibles pour communiquer les informations importantes aux spectateurs telles que le règlement intérieur du stade, les informations générales et les informations de secours. La signalétique doit également être accessible aux personnes daltoniennes et respecter des rapports de contraste de couleur minimum².

” La signalétique et les systèmes de sonorisation constituent une composante essentielle du dispositif de sécurité

Communications téléphoniques – externes

■ En plus du système interne et indépendamment de celui-ci, des lignes téléphoniques devraient également être disponibles pour une communication téléphonique directe et immédiate entre la salle de contrôle et le service d'incendie et/ou d'autres services d'urgence.

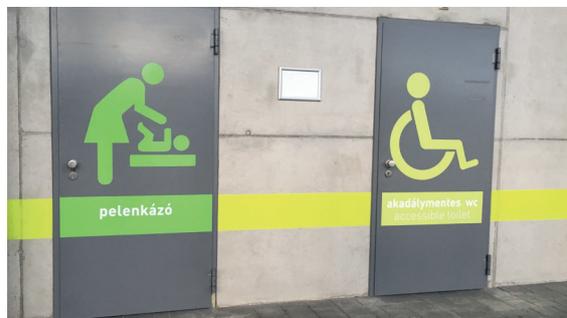
■ Les lignes téléphoniques externes destinées à une utilisation d'urgence ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Communications intranet et Internet

■ Des conseils d'experts devraient être obtenus concernant l'utilisation de tout dispositif de communication intranet ou internet du stade. Ces systèmes devraient toujours être complémentaires et ne pas se substituer à des systèmes radio et téléphoniques efficaces.

Contrôles et inspections

■ Il est crucial que tous les systèmes et équipements de communication soient vérifiés et inspectés de manière approfondie sur une base régulière par une personne compétente et testés au maximum lors d'exercices.



Une signalisation claire et des installations adéquates transmettent le message que les spectateurs sont les bienvenus, ce qui les incite à se comporter correctement

2. Pour plus d'informations à ce sujet se référer à la fiche d'information numéro 14 : *Accessibilité et inclusivité des manifestations sportives*.



” La Convention de Saint-Denis est le seul instrument juridique international contraignant en matière de sécurité, sûreté et services lors des manifestations sportives

La Convention de Saint-Denis

La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives a été ouverte à la signature le 3 juillet 2016 à Saint-Denis (France), à l'occasion du championnat de l'UEFA EURO 2016. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017 après 3 ratifications – France, Monaco et Pologne – et compte aujourd'hui un grand nombre d'États parties.

Elle promeut une approche pluri-institutionnelle intégrée, qui recouvre trois piliers complémentaires et interdépendants : la sécurité, la sûreté et les services. Il s'agit du seul instrument juridique international contraignant établissant une coopération institutionnelle entre toutes les parties prenantes concernées afin de rendre les matches de football et autres événements sportifs plus sûrs, sécurisés et accueillants.

Liens utiles

1. **Convention de Saint-Denis**
<https://www.coe.int/fr/web/sport/safety-security-and-service-approach-convention>
2. **Recommandations T-S4**
 - i. Rec(2021)1 : Bonnes pratiques recommandées en matière de sécurité, de sûreté et de services
 - ii. Rec(2022)1 : Modèle de structure d'une stratégie nationale sur la sécurité, la sûreté et les services
 - iii. Rec(2022)2 : Modèle de cadre national législatif et réglementaire pour la sécurité, la sûreté et les services<https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations>
3. Pour apprendre davantage sur la Convention et la Recommandation Rec(2021)1, vous pouvez vous inscrire aux cours en ligne suivants :
 - i. MOOC sur les droits humains dans le sport (disponible en anglais, espagnol, russe et slovaque)
<http://help.elearning.ext.coe.int/course/index.php?categoryid=590>
 - ii. MOOC sur la sécurité, la sûreté et les services lors des événements sportifs (disponible en anglais, polonais et portugais)
<https://pjp-eu.coe.int/en/web/security-safety-sport/pros4-e-learning-enrolment-form>

